

Corruption comme facteur de fragilité des EMF au Cameroun

Corruption as a factor of MFI fragility in Cameroon

FOTSO BOPDA Thomas

Doctorant en Comptabilité et Finance à l'Université de Dschang

Laboratoire de Recherche en Management (LAREMA)

Thomasbopda89@yahoo.com

NJANYOU Laurent

Maître de conférences

Université de Dschang

ndjanyou@yahoo.fr

BEBE DOUMBE Christian Achille Marcel

Doctorant en Comptabilité et Finance à l'Université de Douala

Laboratoire d'Economie et de Management Appliqué (LEMA)

christianbebe@yahoo.fr

TUEGNO MATAWO FOKOU Richard

Doctorant en Comptabilité et Finance à l'Université de Douala

Laboratoire d'Economie et de Management Appliqué (LEMA)

tuegnopresidentjunior@gmail.com

Date de soumission : 03 /06/2020

Date d'acceptation : 15/07/2020

Pour citer cet article :

FOTSO BOPDA T. & al. (2020) «Corruption comme facteur de fragilité des EMF au Cameroun», Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 2 ». pp : 995 - 1018

Résumé

Cet article a pour objet d'introduire la corruption comme une nouvelle cause de crise dans le secteur de la microfinance qui, au-delà d'être prise individuellement peut influencer les causes qui sont généralement avancées dans la littérature. La démarche qualitative retenue pour ce travail, a permis, à partir de 14 entretiens pour les personnes ressources des EMF, et de 45 clients, de décrire, comprendre, prédire et expliquer les tendances de la corruption sur la bonne marche des EMF. Les résultats obtenus montrent globalement d'une part, les manifestations en interne de la corruption sous forme de corruption morale ou trafic d'influence, exigence de quotes-parts dans l'octroi de crédit ; et d'autre part, une manifestation en externe sous forme de proposition de pots de vins. Ces résultats consacrent la corruption comme facteur de fragilité des EMF qu'elle soit prise individuellement ou de façon indirecte. La réduction de ce fléau dans le secteur financier et celui de la microfinance en particulier demande une synergie entre les organes de contrôle, gestion et toutes les parties prenantes.

Mots clés :

« Microfinance », « crise », « corruption », « gouvernance », « contrôle ».

Summary

The purpose of this article is to introduce corruption as a new cause of crisis in the microfinance sector which, beyond being taken individually, can influence the causes that are generally advanced in the literature. From 14 interviews with the MFI resource persons, and from 45 clients, the qualitative approach has been used to describe, understand, predict and explain the trends of corruption in the performance of MFIs. On the one hand, the results show the internal manifestations of corruption in the form of moral corruption or influence trafficking, requirement for a share in the granting of credit; on the other hand, an external manifestation in the form of bribes proposal. These results recognize corruption as a factor of fragility for MFI, whether taken individually or indirectly. The reduction of this scourge in the financial sector and in the microfinance sector in particular requires synergy between supervisory bodies, management and all stakeholders.

Keywords:

"Microfinance", "crisis", "corruption", "governance", "control".

INTRODUCTION

Le Règlement R/01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC qui reprend lui-même l'article 1er du Règlement du 13 avril 2002 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC, définit les établissements de microfinance comme : « *Des entités agréées qui, n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier, pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnelle* ». Selon ce règlement, la COBAC a divisé les établissements de microfinance en trois catégories : ceux qui collectent des dépôts des membres pour des prêts qui leur sont exclusivement réservés (première catégorie : coopératives, associations) ; ceux qui offrent leurs services à des tiers , avec obligation d'avoir un statut de société anonyme (deuxième catégorie) ; et enfin, ceux qui n'offrent que du crédit et ne collectent pas d'épargne, les ressources provenant généralement des bailleurs de fond (troisième catégorie). Au 30 Juin 2017, la déclaration SESAME reçue des EMF présente la situation d'ensemble du secteur de la microfinance de la zone CEMAC. Cette déclaration précise que le secteur de la Microfinance de la CEMAC compte 840 établissements ayant reçu l'avis conforme de commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), et le Cameroun compte à lui seul 531 EMF.

Le nombre important d'EMF dans la zone CEMAC en générale et de façon spécifique au Cameroun se justifie par un certains nombres d'éléments. Pendant longtemps, les systèmes bancaires en Afrique ont dû faire face à des risques élevés et des coûts de transaction importants lorsqu'il s'agissait de financer les petites entreprises. Les banques d'Afrique n'avaient en effet nul besoin de développer leurs activités de crédit aux petites entreprises, car elles dégageaient suffisamment de bénéfices en prêtant sans risques et à moindre frais aux grandes entreprises ou en investissant dans les titres de dette publique très rémunérateurs. Par la suite, Le système bancaire classique connaît, dans la plupart des pays d'Afrique et même au Cameroun, de graves crises (Wamba, 2001 ; Wamba, 2002). Les multiples programmes de restructurations du système bancaire mis en place n'ont pas pu résoudre le problème de certaines banques. Cette carence du système financier classique a contribué à favoriser l'émergence de la microfinance qui signifie la finance de petite taille. De plus, la proximité des EMF dans les petites villes, les campagnes et aussi les grandes villes reste l'un des atouts majeur de leur croissance

car jusqu'à présent, le taux de bancarisation reste toujours faible. Cette bancarisation et leurs stratégies de proximité ont induit l'établissement de plusieurs EMF pour répondre aux besoins financiers de ce groupe et delà, une grande partie de la population dépend ainsi de ces différentes catégories d'EMF que nous avons cité plus haut pour l'accès aux services financiers.

Le plus grand débat ayant existé en finance et qui fait toujours ressentir son poids est celui de la rentabilité et le risque c'est la raison pour laquelle les institutions de microfinance (IMF) se trouvent le plus souvent face à un dilemme entre leur mission sociale qui consiste à toucher un grand nombre d'exclus du système bancaire classique et la viabilité financière qui veut que les coûts de l'offre de services soient couverts (Doligez & Lapenu, 2006). Cependant on retrouve un certain nombre de thème qui font toujours débat en microfinance à savoir : Le fonctionnement des institutions de microfinance, le rôle et l'impact des organismes de microfinance dans la lutte contre la pauvreté, Le ciblage des clients des institutions de microfinance, les bests practices (Ayeyi, 2007). Partant de ces multiples thèmes, beaucoup d'étude ont été menée sur les EMF dans la littérature. D'autres études ont cherché à expliquer les raisons de développement de ce secteur (Mayoukou, 2000), sa pérennité, les facteurs de performances financière et sociale (Tchakouté, 2010), la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté, sa contribution à la création et au développement de l'entrepreneuriat surtout féminin (Dirat, 2001 ; Djaowé & Bitá, 2007). Toutes ces études sont menée dans l'optique de rendre les EMF pérenne car ces EMF ont été créés en vue de faciliter l'accès aux services financiers pour les populations pauvres dans l'optique de réduire considérablement la pauvreté. Toutefois, depuis l'année 2008, il semblerait que ce secteur de l'économie au Cameroun est en crise. En effet, l'on a assisté à la fermeture de plusieurs de ces établissements à l'instar de la GBF (Goldy Businessmen Fund) dont la fermeture est intervenue le 07 juillet 2008 ; de la COFINEST (Compagnie Financière de l'Estuaire) qui a subi un sort similaire le 21 février 2011 ; de la FIFFA (First Investment for Financial Assistance) dont la clôture a eu lieu en août 2012 ; ou de la CAPCOL (Caisse Populaire Coopérative du Littoral) qui a récemment fermé les portes le 23 octobre 2012. Face à ce phénomène, il se pose la question de savoir pourquoi un tel phénomène est-il récurrent dans ce secteur d'activité ? Raison pour laquelle la problématique de l'étude de la fragilité dans ce secteur d'activité a fait l'objet de plusieurs études.

Dans l'optique de répondre a cet interrogation, les études qui ont suivit cette période de post-crise ce sont intéressés sur les sources de fragilités ou les facteurs de crises dans ce secteur. On peut citer entre autres l'étude de Nathanael Ojong, (2013), qui présente la mauvaise

gestion, l'insuffisance de la réglementation prudentielle et de la supervision, la qualité du portefeuille, la mal gouvernance le tribalisme etc... ; l'étude de Françoise Okah et Crescence Okah (2015), qui présente les failles réglementaires et juridiques comme sources de fragilités des EMFs etc. Compte tenu de ces multiples études et implications managériales qui peuvent en découler de ces études, on s'attendait que les crises dans ce secteur diminuent considérablement. Mais, force est de constater une persistance de multiples crises dans le secteur malgré les multiples études et la présence des organes de supervisions et de contrôle à savoir la COBAC et le MINFI qui veillent à la mise en application des prérogatives qui sont dévoués à chaque catégorie en particulier. La fermeture de Amicale finance en 2018 et de CADECI en janvier 2017 vient allonger la liste des Établissements de Microfinance qui ferment leurs portes en cascade au Cameroun depuis quelques années. En 2016, le Credit mutuel avait fait faillite. Face à ce phénomène, on se pose encore la question de savoir pourquoi un tel phénomène persiste dans ce secteur d'activité ? Cette interrogation est susceptible de recevoir plusieurs réponses.

Les études du MINFI avance que l'illégalité est un facteur a ne pas négliger. C'est pour cette raison qu'en février 2014, le ministre des Finances avait publié une liste de 84 établissements de microfinance exerçant dans l'illégalité, et avait sommé les promoteurs à se conformer à la réglementation en vigueur. On y retrouve également, indique-t-on au ministère des Finances, des opérateurs dont l'activité est en marge des prérogatives qui leur sont dévolues par leurs agréments. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir des EMF dites de première catégorie se lancer dans des activités dédiées à leurs consœurs de 2^{ème} catégorie, ce qui est une preuve d'illégalité et source de défaillance. Partant toujours du rapport du MINFI, en 2015, il y avait 500 IMF autorisés à exercer au Cameroun, contre 418 en 2016 et 412 en 2017. Une baisse qui justifie la fragilité dans ce secteur. On peut en déduire compte tenu de ce qui précède que le secteur de la microfinance va de plus en plus mal au Cameroun. Ce papier introduit une nouvelle cause de crise qui, au-delà d'être prise individuellement peut influencer les causes précitées dans la littérature : il s'agit de la corruption.

La problématique de notre étude est articulée autour des concepts corruption et fragilités des EMF. Nous examinons les différentes formes de corruption qui peuvent fragiliser les EMF dans l'optique de produire les mécanismes régulateurs. Il s'agira pour nous de répondre aux questions suivantes : **Comment se manifeste la corruption dans les microfinances ? Comment les parties prenantes internes et externes des microfinances perçoivent ces manifestations sur l'avenir de leur microfinance ?**

En effet, le Cameroun a successivement occupé une place négative parmi les pays les plus corrompu du monde. Nous présentons de façon successive quelques références. D'après Transparency international, en 2013, le Cameroun est classé 144^e / 175 soit le 32^e pays le plus corrompu du monde avec une moyenne de 25/100 ; en 2014, il occupe la 42^e place avec une moyenne de 27/100 ; en 2015, il occupe la 39^e place avec une moyenne de 27/100; en 2016, il occupe la 32^e place avec une moyenne de 26/100 et en 2018, il occupe la 27^e place sur 180 avec une moyenne de 25/100 au classement mondial alors que la moyenne générale est de 43/100. Il est important de préciser que le Cameroun a fourni un effort majeur durant la dernière décennie avant les années 2010 car dans les années 1998 et 1999, le Cameroun était le pays le plus corrompu du monde. Ce concept peut compliquer la gouvernance des organisations. La corruption est un phénomène mondial qui se trouve dans tous les pays. Mais les données montrent qu'elle nuit plus aux pauvres, empêche la croissance économique et détourne désespérément les fonds nécessaire à l'éducation, la santé et d'autres services publics et privés (ONUDDC, 2017). La corruption empêche l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et la microfinance est l'un des noyaux dur de ces objectifs. La corruption est devenue comme un fléau qui gangrène l'économie mondiale et particulièrement les économies du Sud. La performance des EMF est directement liée à sa gouvernance (Isidore et Al. 2019) et la corruption peut-être un frein à l'atteinte de cette dernière. Selon Denis A et al (2009) la corruption est reconnue comme un abus de pouvoir en vue d'obtenir un enrichissement personnel ou pour le compte de tiers, la corruption étend de plus en plus ses tentacules dans les principaux secteurs des économies nationales en l'occurrence dans les institutions judiciaires, la fonction publique, les partis politiques et même au sein des médias. De plus en plus, le secteur financier est touché, et celui du microcrédit en particulier. Les scandales financiers relatifs aux entreprises telles qu'Enron montrent à quel point les agissements déloyaux comportent des conséquences désastreuses pour les entreprises, les actionnaires et les salariés. Fort de ce constat, il est question pour nous d'analyser la corruption comme source de fragilité des EMF au Cameroun car la corruption n'est pas seulement le fait du secteur public, le secteur privé en souffre également et la lutte contre la corruption doit normalement intégrer toute les parties prenantes. Compte tenu de plusieurs facteurs qui ont été déjà exposé dans la littérature dans l'optique d'analyser les sources de fragilité des EMF, peu de travaux à notre connaissance ont pris en compte la variable corruption au premier niveau de l'analyse et pourtant plusieurs causes de faillites pourraient être rattachées à la corruption.

Cet article est organisé comme suit : A la suite de l'introduction, le premier point porte sur une revue de la littérature relative à la corruption dans le secteur financier pris dans sa globalité, on distingue la corruption au sein du secteur bancaire, de la corruption au sein des microfinances ; le second point traite de l'étude exploratoire menée sur le lien entre la corruption et les crises récurrentes observées au sein des EMF camerounais, il est question tour à tour de présenter concrètement l'étude, la méthodologie employée, et les principaux résultats obtenus, ensuite les résultats obtenus sont analysés et discutés, en vue de proposer des solutions susceptibles de réduire tout au moins le niveau élevé de corruption, et aussi de tirer des implications managériales.

1- Corruption et secteur financier : Une revue de la littérature

La corruption est devenue comme un fléau qui gangrène l'économie mondiale et particulièrement les économies du Sud, reconnue comme un abus de pouvoir en vue d'obtenir un enrichissement personnel ou pour le compte de tiers, la corruption étend de plus en plus ses tentacules dans les principaux secteurs des économies nationales en l'occurrence dans les institutions judiciaires, la fonction publique, les partis politiques et même au sein des médias (Denis A et al 2009). Ces auteurs précisent que le secteur financier est de plus en plus touché, celui de la banque et du microcrédit en particulier. Nous présentons la corruption dans le secteur bancaire d'une part, et dans le secteur de la microfinance d'autre part.

1.1-Corruption et secteur bancaire.

Weill (2009) décrit l'effet de la corruption sur le prêt bancaire en Russie et montre que les effets négatifs portent essentiellement sur les ménages et les entreprises emprunteurs. Detragiache, Tressel & Gupta (2008) sont parvenus à une relation négative entre corruption et crédit bancaire. La Porta et al. (1997, 1997), Djankov, et al., (2007) montrent qu'un système juridique caractérisé par une bonne protection des actionnaires, des créanciers et des investisseurs, un niveau élevé de respect des contrats est associé à un accroissement des prêts bancaires. D'après les études de Denis A et al (2009), en effet, puisque la corruption est une caractéristique des systèmes juridiques et institutionnels défaillants, elle accroît l'incertitude au niveau des banques, l'impossibilité de recouvrer les fonds prêtés en cas de faillite ; ainsi, la corruption aura une incidence négative sur le comportement de prêt des banques et décourage

ces dernières à prendre d'avantage de risque. De plus, les auteurs précisent que l'impact négatif de la corruption sur les prêts bancaires serait lié au-delà du cadre juridique, à la connivence entre le prêteur et l'emprunteur qui fait que le premier va soit surévaluer la faisabilité du projet, ou mal effectuer l'activité de supervision. Selon ces auteurs, la corruption fait alors apparaître dans le secteur financier, une sorte de rationnement liée au montant du "pot de vin". Ces développements précédents suggèrent que dans un environnement marqué par un niveau élevé de corruption, les banques seraient réticentes à accorder le crédit.

Du côté de l'emprunteur, la corruption l'amène à fournir peu d'effort afin d'atteindre la meilleure rentabilité du projet. Aussi, un aspect défavorable de la corruption sur le prêt bancaire, est que ce n'est le projet le plus rentable qui sera financé, mais l'entrepreneur qui aura le mieux corrompu.

Pour Stiglitz & Weiss (1981), la corruption pourrait, en partie corriger les conséquences de l'imperfection de l'information et contre toute attente améliorer le prêt bancaire. En effet, le fait que la sélection adverse entraîne une restriction du crédit octroyé, la corruption en facilitant un graissage du mécanisme accroît la quantité de prêt octroyé et par là même améliore la flexibilité du processus d'octroi du prêt bancaire. Ces derniers montrent que compte tenu de l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs, le crédit sera en permanence rationné. Cependant, on peut penser qu'une autre forme d'incidence de la corruption sur le prêt bancaire peut être positive et se trouve entre le prêteur et l'emprunteur (Denis A, et al., 2009). En effet, lorsque la corruption peut améliorer la relation entre les prêteurs et les emprunteurs, elle accroît le prêt bancaire. En corrompant par exemple le banquier, le dossier de prêt peut être rapidement étudié. Si on suppose que l'accélération de la procédure bancaire est dans ce cas liée à un surplus de travail de la part du banquier, la corruption peut être perçue comme un réel "lubrifiant" de l'activité bancaire. Selon Weill (2009), l'existence du rationnement de crédit fait que les individus, pour obtenir le crédit, doivent payer des taux supérieurs au taux réglementaire; ce qui crée une situation propice à la corruption, où les individus qui ont les meilleures chances d'obtenir les prêts sont ceux qui auront soudoyé les employés de banque. Ainsi, on constate cependant une vision contrastée de l'incidence de la corruption sur le crédit.

L'impact négatif de la corruption sur les prêts fait l'objet de plusieurs débats. Dans la littérature économique on peut distinguer deux courants de pensée qui s'opposent. Selon la théorie générale de la régulation, les coûts d'information, de transaction, et les politiques

gouvernementales renforcent la supervision exercée par les actionnaires sur les banques, et motivent ces dernières à améliorer leur niveau de gouvernance (Stigler, 1971 ; 1975). Compte tenu du fait que les agents privés manquent d'incitation pour bien exercer le monitoring, une agence de supervision qui contrôle et discipline directement la banque, peut permettre d'accroître la gouvernance bancaire, réduire le niveau de corruption dans la banque, et par conséquent favoriser une meilleure intermédiation de l'épargne (Denis A, et al., 2009). Contrairement à la vision précédente, la théorie de la régulation publique enseigne que les politiques et les superviseurs ne maximisent pas le bien-être social, mais leur bien-être privé (Becker, 1983 ; Shleifer & Vishny, 1998).

Beck et al. (2006) fournissent la première évidence empirique de l'impact de la supervision bancaire, et l'incidence de la corruption sur la capacité des firmes à accéder à un financement bancaire. A partir d'un échantillon de 2500 firmes dans 37 pays, Beck et al. (2006) obtiennent des résultats qui vont plus dans le sens de la théorie de la régulation publique. En particulier, les auteurs trouvent que l'accroissement de la supervision bancaire ne réduit pas la corruption au niveau des prêts bancaires. Ils montrent également que la supervision est positivement associée à la corruption bancaire, et que le niveau de supervision est élevé dans les pays disposant d'un faible système juridique et où le degré de corruption est élevé.

Barth, Lin & Song (2008) approfondissent les travaux de Beck et al. (2006) suggèrent que la compétition bancaire et le partage de l'information (facilité d'accès à l'information financière) réduisent la corruption bancaire. Les auteurs trouvent que l'environnement légal et la structure de propriété (capital détenu par les agents privés nationaux ou les étrangers) des firmes et des banques ont un impact significatif sur les prêts bancaires. A l'instar de Beck, et al.,(2006), Barth, et al., (2008) trouvent que l'accroissement de la supervision ne réduit pas le degré de corruption dans le secteur bancaire.

Ahlin & Pang (2008) élaborent un modèle simple dans lequel un faible niveau de corruption et de développement financier facilitent la mise en œuvre d'investissements productifs, illustrant la substituabilité entre la finance et la corruption, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle, le développement financier et la corruption sont des substituts l'un de l'autre. Ainsi, l'impact sur la croissance de la réduction de la corruption est plus élevé dans les économies où le système financier est moins développé. Par contre, dans les pays caractérisés par des niveaux élevés de corruption, la croissance est plus sensible aux variations du développement financier. Les résultats obtenus par Ahlin & Pang (2008) peuvent donner lieu à de nombreuses

implications économiques, transposables au nouveau contexte financier marqué par l'émergence des institutions de microfinance avec le microcrédit.

1.2-Corruption et secteur de la microfinance.

La corruption a pour objet, soit d'obtenir un financement, soit d'obtenir un montant de crédit que ne justifie la capacité de remboursement du demandeur, soit d'obtenir un crédit par personne interposée. D'après les travaux de Denis A, et al., (2009), Le crédit par personne interposée est destinée à camoufler l'identité du vrai bénéficiaire du crédit qui est soit frappé d'interdiction de crédit, soit ne peut bénéficier dudit crédit au regard de son profil. En général, les auteurs précisent que les entretiens avec les nouveaux clients sont empreints de méfiance et de suspicion principalement du côté de l'agent à cause de l'asymétrie d'information qui profite au demandeur de crédit, l'agent ne voulant prendre aucun risque. Ils précisent que pour les anciens clients, la proximité de la collaboration avec l'IMF peut faciliter la corruption. De même, le désir de se faire corrompre peut aussi émaner de l'agent de crédit lequel suscite la corruption par un resserrement du dispositif d'évaluation de dossier tout en facilitant l'aboutissement rapide des clients généreux. Honlonkou, et al., (2006) montrent qu'à partir du troisième cycle de crédit, une relation de confiance naît entre la gérance et les emprunteurs de telle sorte que des formes de collusion commencent par germer. Cette collusion implicite impacte négativement le remboursement des prêts dans les institutions de microfinance.

La corruption peut impliquer également le gérant de la caisse ou chef d'agence de l'institution de microfinance. Selon Denis A, et al., (2009), Le gérant ou le chef d'agence de l'IMF est également exposé à l'offre de corruption. Le comité de crédit statue sur l'opportunité de financement, un pouvoir qui peut générer des situations de rente. Mais enfin de compte, c'est le chef d'agence qui autorise le décaissement des crédits. Dans les mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit, le comité de crédit implique des élus de l'administration de la caisse et est présidé par le président du conseil d'administration de la caisse même si le dossier de prêt est préparé par la gérance, personnel technique de la caisse. Dans ce cas, chaque élu qui siège au comité de crédit peut faire l'objet de corruption. La période d'attente avant le déblocage de crédit peut être allongé par le demandeur de corruption, ici le chargé de crédit peut susciter l'offre de pots-de-vin. La période d'attente de déblocage est celle qui s'écoule entre l'avis favorable du comité de crédit et le déblocage ou la mise à disposition effective du crédit. L'emprunteur peut aussi trouver ce délai suffisamment long au point de susciter la corruption. Il offre ainsi la possibilité au chef d'agence de se prévaloir de la célérité qui a conduit au déblocage du prêt. Le pouvoir du chef

D'agence dans le cas des associations ou du président du conseil d'administration dans le cas des mutuelles ou coopératives peut générer une rente importante si celui-ci décide de s'en servir pour rançonner et les différentes étapes d'octroi de crédit lui en offrent la possibilité. Ces étapes vont de la contre-visite du site du micro-projet, de l'évaluation de la garantie proposée jusqu'au déblocage du crédit en passant par l'influence au comité de crédit.

2- Etude exploratoire menée sur le lien entre la corruption et les crises récurrentes observées au sein des EMF camerounais.

Beaucoup d'études ont été menées sur les IMF ces dernières années. La plupart de ces études ont cherché à expliquer les raisons du développement de ce secteur (Mayoukou, 2000), sa pérennité, les facteurs de performance financière et sociale (Tchakouté, 2010), la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté, sa contribution à la création et au développement de l'entrepreneuriat surtout féminin (Dirat 2001, Djaowé & Bitá, 2007). D'autres études tendent au contraire de chercher les causes des crises financières qui ont éclaboussé le secteur de microfinance (Lapenu C., 2002), la mal gouvernance comme facteur primordial des dysfonctionnements constatés dans les IMF au Cameroun Djaowe (2011). Notre travail recherche toujours les raisons de crise des EMF au Cameroun en introduisant la corruption comme facteur de crise dans les EMF.

Il y a crise de la microfinance lorsqu'un pays connaît une diminution brutale du taux de croissance du portefeuille de clients des institutions et du taux de recouvrement des prêts (Servet, 2011). Ceci a été le cas dans des pays comme le Kenya (2003), la Zambie (2008), le Maroc (2009) ou encore dans l'Etat d'Andhra Pradesh en Inde (2010) (Nathanael Ojong, 2013).

Au Cameroun, comme dans les cas qui viennent d'être mentionnés, l'enracinement des dirigeants au pouvoir, le recouvrement des prêts, les détournements, la corruption morale ou trafic d'influence, les pots de vin, quottes part, le favoritisme et la gratification constituent de multiples facettes de la corruption et peuvent être ainsi responsable de la crise de la microfinance.

2.1- Présentation de l'étude exploratoire, méthodologie et résultats de l'étude

Selon Malhotra et al., (2007), l'objectif de l'étude exploratoire est « d'explorer un problème ou une situation afin de les éclairer davantage et de mieux les comprendre ». C'est pour cette raison qu'afin d'enrichir davantage ces analyses théoriques, une étude exploratoire nous a

semblé utile. Notre étude exploratoire essaye donc de comprendre la perception des parties prenantes internes et externes des IMFs de la corruption sur le déroulement des différentes activités. Plus concrètement, il est question pour nous de trouver réponses à la question suivante : dans un contexte comme le notre, la corruption peut-elle fragiliser les IMFs ?

2.1.1-Plan méthodologique de la recherche

Tout travail scientifique admet une méthode et une méthodologie Aktouf, (1992). La méthode se traduit, sur le plan pratique, par des procédures concrètes dans la préparation, l'organisation et la conduite d'une recherche, alors que les techniques s'apparentent aux outils ou moyens dont on se sert pour couvrir des étapes d'opérations limitées. Il nous faut donc rappeler la méthode et la méthodologie que nous adoptons pour mener efficacement et à bonne fin notre étude. La présente section est consacrée à la description des aspects méthodologiques qui cadrent avec notre étude. Il s'agira d'abord de définir le style de recherche de notre étude, et de présenter notre méthode de collecte de données ainsi que le plan d'échantillonnage. Ensuite, nous présentons notre méthode d'analyse.

2.1.2-Style de recherche

Nous avons essayé de recueillir l'opinion des agents internes et externes des coopératives sur l'influence de la corruption sur la bonne marche de leurs activités. Cette étude s'inscrit donc dans une démarche qualitative fondée sur des entretiens individuels avec des parties prenantes internes des coopératives et clients. Selon Wacheux, (1996), une telle méthodologie permet de décrire, de comprendre, de prédire, d'expliquer les causes d'un phénomène ou d'étudier des changements, afin d'en tirer une interprétation. Le choix de la méthode qualitative se justifie par le caractère abstrait et socialement relatif de la corruption dans le secteur. Il s'agit alors d'une étude exploratoire, qui recherche une compréhension de la logique des acteurs, afin de mieux comprendre et faire émerger leurs attentes. Pour mener efficacement et à bonne fin cette étude, une approche interprétativiste nous a semblé utile dans le but de comprendre le phénomène, et comme l'affirme Oriot, (2003, 2004), de tenir compte des représentations, des intentions et des croyances des sujets, tout en positionnant l'acteur au centre de la démarche (Perret et al., 2003).

2.1.3-Méthode de collecte des informations

Dans le but de collecter les informations utiles à notre analyse, nous avons retenu l'une des méthodes les plus utilisées dans les études qualitatives : l'entretien ou l'interview. De l'analyse de la littérature en matière de recherche qualitative, il ressort qu'on peut assimiler l'entrevue de recherche à une interaction limitée et spécialisée, conduite dans un but

spécifique et centré sur un sujet. Il s'agit d'une méthode protéiforme et le choix d'un procédé est fonction de l'objectif visé. Les entretiens que nous avons effectués sont essentiellement dialogiques, c'est-à-dire que le discours des interviewés s'est construit dans la communication avec l'interviewer. La communication étant au cœur du processus de formation des représentations sociales (Moscovici, 1976), l'entretien nous a semblé être efficace pour identifier sa dynamique. Nous avons porté notre choix sur les entretiens individuels en face à face qui confortent les objectifs de notre étude essentiellement fondés sur la compréhension. Notre choix se justifie par le fait qu'une telle méthode d'interview favorise une large interaction entre l'intervieweur et l'interviewé et, de surcroît facilite l'échange (Ratsimandresy, 2012). Pour réaliser ces interviews, la technique que nous avons retenue est celle basée sur des entretiens semi-directifs. Le choix de cette technique se justifie d'une part par le fait qu'elle est plus utilisée dans les recherches en gestion et, d'autre part, par le fait qu'elle s'accommode aux recommandations de (Pellemans, 1999) qui la conseille vivement lorsque l'objet de la recherche aborde des domaines très personnels ou jugés embarrassants.

2.1.4-Echantillonnage et profil des personnes interviewés

La définition de l'échantillon et le choix raisonné des personnes à interroger constituent un autre moment méthodologique important pour toute étude fondée sur une démarche qualitative. En recherche qualitative, on recourt à ce qu'on appelle l'échantillon non probabiliste, qui cherche à « reproduire le plus fidèlement la population globale, en tenant compte des caractéristiques connues de cette dernière (application du principe de la maquette, du modèle réduit) » (Beaud, 1984). Dans cette étude, nous nous sommes intéressés aux institutions de microfinances et leurs clients.

Quelques critères ont été définis pour être éligible :

- L'individu peut être un dirigeant, chef d'agence ou gérant, membre de la direction général ;
- L'individu peut être membre d'un comité comme par exemple : le comité de crédit, le conseil de surveillance ou comité d'audit interne, le comité de recrutement (service RH), service comptable, service juridique ;
- L'individu peut être un client ;

Comme le soutient la littérature, la recherche qualitative, fondée sur une méthode d'analyse qui n'est pas mathématique, est plutôt intensive en ce qu'elle s'intéresse surtout à des cas et à des échantillons plus restreints mais étudiés en profondeur

Pour déterminer le nombre d'entretiens à réaliser, nous avons retenu le principe de « saturation théorique » (Strauss et al., 1998). Pour rassurer les répondants, de la confidentialité des résultats de notre étude, nous avons rédigé une note expliquant notre démarche. La population de notre étude est celle de la ville de Douala. Celle-ci est suffisamment diversifiée, pour permettre de refléter la perception des agents internes et externes des microfinances, quant à la corruption sur le déroulement de leurs activités. La relation personnalisée avec les interviewés nous a aussi permis de contourner la contrainte du secret professionnel et de récolter des informations très intéressantes. Notre échantillon est constitué de quatorze personnes ressources des établissements de microfinance et de quarante cinq clients.

2.1.5-L'analyse du contenu

L'analyse de contenu nous semble pouvoir être efficacement appropriée à notre étude car, après avoir procédé à des lectures présentant les différentes méthodes d'analyse des données qualitatives et, dans le but de rendre les informations recueillies lisibles, compréhensibles et capables de fixer nos idées sur la dynamique d'une représentation sociale, nous avons fait le choix de l'analyse de contenu. En ce qui concerne les représentations sociales, Flament, (1994) propose que « c'est un ensemble organisé de cognitions relatives à un objet, partagées par les membres d'une population homogène par rapport à cet objet ». En fait, une telle activité consiste à traiter l'information contenue dans un ensemble de documents, afin d'en faciliter l'exploitation. Elle s'appuie sur la fréquence d'un ensemble d'éléments qui vont constituer des unités d'analyse. Nous avons respectés les trois étapes d'analyse à savoir : la préparation de l'analyse (pré-analyse ou schéma d'analyse), le traitement de données (l'exploitation du matériel) et, enfin, le traitement, l'inférence et l'interprétation des résultats (De Bonville, 2006). Pour s'accommoder au processus d'analyse de contenu défini par Jolibert et al. (2006), nous avons entièrement retranscrit les entretiens réalisés, dans le but d'analyser les réponses générées par cette retranscription. Dans la suite de notre travail, nous allons présenter les résultats de notre étude.

2.2- Analyse des principaux résultats de l'étude et discussion

Il est question ici d'exposer les principaux résultats de l'analyse thématique ou manuelle que nous avons réalisée. En d'autres termes, cette partie est consacrée à l'examen du cadre empirique dans lequel se forment les perceptions de la corruption par les parties prenantes internes et externes des IMFs, à partir des entrevues réalisées auprès de ces derniers. Il convient maintenant de présenter les résultats issus de l'analyse de contenu, dont les grandes lignes ont été précédemment exposées

2.2.1-Eléments traduisant la corruption dans les EMF sélectionnées

La corruption existe dans toutes les EMF sélectionnées. Quatre définitions différentes sont attribuées à la corruption par les interlocuteurs. Il s'agit par ordre d'importance de : « Contourner les règles et l'éthique de travail » (36,4 %) ; « Amener une personne à commettre un acte contraire à l'éthique de sa profession et ce moyennant une rémunération » (27,3 %) ; « Pervertir, détourner un processus avec un objectif personnel (27,3 %) ; « Faire le faux en contrepartie d'une rémunération » (9,1 %).

Par ailleurs selon les interlocuteurs, la corruption revêt deux grandes caractéristiques : autant elle prend la forme de corruption morale ou de trafic d'influence, autant elle se présente sous forme de pots de vin ou quottes part. Des extraits issus des entretiens éclairent sur ce point. « *On assiste généralement à la corruption morale c'est-à-dire l'influence de la personne qui se trouve face à vous. Par exemple quand le grand boss arrive on lui permet toutes les faveurs du monde de peur de perdre sa place. On a donc comme je vous le dire depuis, le trafic d'influence qui a un impact direct sur l'avenir de l'EMF et la corruption entre agent de crédit et clients qui arrive en second plan....* »

« *Mon ami, le trafic d'influence est très mauvais dans la coopérative. Cela influence même le nombre de réunion du conseil d'administration surtout en extraordinaire, change même les thèmes de la réunion. On évite de prononcer même certains thèmes, certains débats, certaines réalités. Parfois les gens vont te dire qu'ils sont très occupés et pourtant ce sont les signes symptomatiques de ce genre de phénomène. Par exemple, si un employé commet une faute qui nécessite l'appel du conseil d'administration et que son parrain est le PCA, l'organisation de la réunion devient la magie qui va parler.....* »

« *Il faut être dans le système du Cameroun pour comprendre les choses, on retrouve parfois les DG et les Chefs d'agence qui demandent les quottes part considérable pour soutenir un dossier qui n'est même pas bien examiner. Le véritable problème se trouve au niveau du recouvrement parfois le DG ou le Chef d'agence devient même le coach du client en lui produisant les contres règles pour venir se défendre auprès de l'EMF...* »

D'une façon générale, cette attitude reflète la physionomie de l'environnement public camerounais, c'est-à-dire la prééminence des liens de familiarité pour l'octroi des marchés publics, qui a eu pour conséquence la retranscription dans le secteur privé et développe des

comportements incontrôlable dans l'optique de s'en tirer un gain personnelle ou alors de faire le faux pour protéger son gagne-pain quotidien.

2.2.2-Expérience personnelle des interlocuteurs interrogés

La totalité des interlocuteurs interrogés affirment avoir une expérience face à la corruption. Parmi eux, une majorité (78,6 %) déclare recourir face à un cas de corruption à la ruse pour ne pas énerver le corrupteur. Tous les interlocuteurs attestent être réticent à toute forme de corruption. Parmi eux, environ 93 % déclarent renvoyer systématiquement les dossiers de personnes ayant l'intention de les corrompre en ce qui concerne les pots de vin. 98% déclarent être impuissant devant toute forme de trafic d'influence ou corruption morale. Un extrait issu des entretiens éclaire sur ce point.

«J'étais très réticente face à des actes de ce genre. Pour ce qui était d'un client, il suffisait de lui dire que c'est impossible. Mais imaginez-vous le PCA avec un chèque non signé par la direction dans votre agence et vous demande d'apposer votre signature pour qu'il touche à la caisse, vraiment tu n'as pas de choix et surtout que même si tu refuses il ira dans une autres agence prendre l'argent et tu imagines la suite. En ce moment nous ne pouvons rien et rien... »

De façon générale, la corruption morale insiste tous simplement parce que le système camerounais ne protège pas les employés et par conséquent chacun pense à la recherche du profit personnelle.

2.2.3-Stratégies des corrompus et des corrupteurs

S'agissant des stratégies des corrompus et des corrupteurs dans les EMFs sélectionnées, elles sont quasiment les mêmes dans les différentes entités selon la nature de l'agent. Les agents internes utilisent de la sympathie, l'autorité, le pouvoir, la pression, la menace, la promotion, la fraude (rarement), etc. pour parvenir à leurs fins. Quant aux agents externes, ils utilisent de la sympathie, la relation, les pots de vin, etc. Un extrait issu des entretiens éclaire sur ce point.

« Mon fils les stratégies sont trop technique et procédurale. Pour les agents interne et précisément nos chefs, ils utilisent la sympathie pour un début, et progresse doucement si tu ne cèdes ils vont par moment vous rappeler qu'il est monsieur X juste pour vous déstabiliser. Si vous ne cédez pas, il utilisera le pouvoir, l'autorité les menaces etc. Pour les agents

externes et plus précisément les clients, ils vont se rapprocher vers vous et vous laisser un don pour un début et ainsi de suite ils vont chercher à vous surdorer pour ses multiples services »

De façon générale, on assiste à plusieurs formes d'approche selon que le corrupteur soit un agent interne à l'institution ou un agent externe pour ne pas dire précisément client.

2.2.4-Facteurs accélérateurs de la corruption dans les EMF sélectionnées

Concernant les facteurs accélérateurs de la corruption, les principaux sont par ordre d'importance (voir liste ci-après) : les conflits d'intérêts, la recherche du gain facile ou les problèmes de parrainage (14,1 %) ; l'impunité (11,8 %) ; le niveau de salaire très bas (11,8 %) ; et les mauvais recrutements, l'enracinement, la passivité ou la redevabilité des dirigeants (10,6 %). Des extraits issus des entretiens éclairent sur ce point pour les éléments les plus significatifs.

« L'absence de sensibilisation du personnel sur les conséquences de la corruption à long terme sur l'entreprise et les salaires très bas qui poussent ces employés à trouver des moyens internes pour joindre les deux bouts »

« Un premier conflit entre actionnaire se trouve au niveau de l'emploi. Chacun veut que sa personne travaille et généralement on ne regarde même pas le diplôme ce qui crée le plus souvent un problème très sérieux. On retrouve un chef de coffre fort avec un salaire inférieure à 100 000frs, sans prime et pourtant il surveille la caisse il sera ouvert à tous type de dialogue pour avoir de l'argent »

« L'un des véritables facteurs accélérateur de ce phénomène est l'Etat car le taux de chômage est très élevées et on a peur de se retrouver sans emploi, l'Etat ne joue pas son rôle de régulateur de l'économie, il ne fait rien et le système devient compliqué et appartient à un groupe minoritaire. »

« On constate que la COBAC n'effectue pas bien son travail il s'arrête dans les bureaux avec les DG et ne s'intéresse pas vraiment à voir si les règles sont appliquées ou non ils viennent prendre leur argent et ils partent. La COBAC ne donne pas les rapports qui reflètent exactement la situation de l'EMF à cause des pots de vin perçus en contrepartie. Il ya les coopératives qui ont fermées alors que le rapport de la COBAC était bon »

2.2.5-Influence de la corruption sur les mécanismes de gouvernance dans EMF.

Les effets de la corruption sur les mécanismes de gouvernance se matérialisent principalement (par ordre d'importance) par : Le non-respect des normes, règles ou procédures (25 %) ; la passivité des dirigeants (top management) ou du comité de surveillance (23,3 %) ; l'inversion des rôles entre le CA et la DG (16,7%) ; le dépassement des fonctions du CA et du PCA face à la DG (16,7 %) ; l'infériorité du contrôleur de gestion face au DG (8,3 %) et l'enracinement des dirigeants (6,7 %).

Des extraits issus des entretiens éclairent sur ce point :

« L'enracinement de certains dirigeants au pouvoir se joue au niveau du conseil d'administration. Les actionnaires majoritaires nomment les personnes avec qui ils ont des affinités et qui défendront au mieux leurs intérêts..... »

Ainsi, tant que leurs intérêts sont servis, ces dirigeants nommés demeurent à leurs postes. Sachant qu'ils sont couverts par les actionnaires majoritaires, ils auront très souvent tendances à commettre des actes de gestion n'allant pas toujours dans l'intérêt général de la coopérative »

« C'est le CA qui nomme le DG, dans la plupart des cas le DG est passif dans la gestion de l'EMF car les membres du CA sont les dépositaires de fond et DG est un exécutant »

« Pour le comité de surveillance et plus précisément d'après le nouveau code le comité d'audit, il est constitué des administrateurs désignés lors d'un conseil d'administration. Son rôle est de superviser la direction de l'audit, de recevoir les rapports de la mission d'audit, de produire mensuellement et d'en informer le PCA. Dans ce cas, on parle plus de trafic d'influence à travers une complicité passive entre les administrateurs et les membres du CA qui agisse dans l'optique de satisfaire les intérêts personnels et non général en recourant aux pratiques qui ne sont pas toujours conformes aux normes établies et aux respects des procédures »

« Les règles et procédures sont justes écrites et rien n'est appliqué. On retrouve les nominations très problématiques : Une personne qui accède au CA le matin et le soir il devient PCA. Le processus de recrutement et de nomination est très corrompu ».

2.2.6-Influence de la corruption sur l'activité de l'EMF

La corruption a des conséquences fâcheuses sur l'activité des coopératives. En effet, la conséquence la plus récurrente est la cessation des paiements et par suite la fermeture de l'EMF (50 %). La deuxième conséquence est qu'elle pousse à la paresse (32,1%) et la

troisième conséquence est la perte énorme d'argent et par suite le mauvais résultat d'exploitation de l'EMF (10,7 %).

Un extrait issu des entretiens éclaire sur ce point :

« L'influence la plus notoire de la corruption dans les EMF tient au niveau du faible taux de remboursement causés par les clients, employés, et les membres du top management corrompus. Le fait pour le dirigeant d'avoir perçu des pots de vins lors de la mise en place du crédit entraîne une difficulté pour celui-ci à recouvrer le crédit. On observera alors un gestionnaire en position de faiblesse pendant le recouvrement. Pourtant celui-ci est censé être farouche et sévère face à un client défaillant. Ce dernier étant conscient que le gestionnaire ne peut pas lui mettre la pression jusqu'à un certain niveau du fait de leur relation mafieuse Cela va se vérifier au niveau du très faible taux de recouvrement des crédits mis en place avec une relation d'affinité avec les clients corrupteurs ou grâce au trafic d'influence et ce qui va généralement suivre après plusieurs cas sera la cessation des paiements ».

2.2.7-Influence de la corruption sur les rapports humains

La corruption a également des conséquences fâcheuses sur les rapports humains. En effet, les conséquences les plus récurrentes sont l'instabilité du personnel des EMF (29,3 %) - affectation, démission et licenciement ; et la timidité du climat interne de celles-ci (29,3 %). Les deuxième conséquences sont respectivement la tension du climat externe entre clients et forces de l'ordre (19,5 %) et le manque d'estime ou de considération de la part des clients (19,5 %)

Un extrait issu des entretiens éclaire sur ce point :

« La conséquence première est la cessation des paiements. Le milieu interne du travail devient timide surtout lorsque vous vous opposez face aux intérêts des gens. La gestion de sa vie personnelle après la fermeture de l'EMF devient hyper compliqué car vous allez rencontrer les clients qui vous faisaient totalement confiance et se retrouvent face à vous, et vous ne parvenez même plus à parler. Vous avez l'impression d'avoir tué ».

«Moi je dirai de façon générale que les conséquences de ce phénomène sur les EMF sont ; une perte énorme d'argent, le mauvais résultat d'exploitation et la faillite et Pour les rapports humains : instabilité du personnel (affectation, démission et licenciement) »

2.2.8-Degré d'optimisme des interlocuteurs enquêtés concernant l'éradication de phénomène

Pour ce qui est du degré d'optimisme quant à l'éradication de la corruption, cet indice est très variable d'un individu à un autre, avec une dispersion moyenne d'environ 23 points. La distribution dudit indice varie d'un minimum de 10 points pour se plafonner à 100 points. En moyenne, un interlocuteur questionné a un degré d'optimisme de près de 89 points quant à l'éradication de la corruption. Un extrait issu des entretiens éclaire sur ce point.

«Je reste très optimiste dans la mesure où on note de plus en un recul du phénomène chez les employés qui sont suffisamment coachés mais le gros travail qui reste à faire est au niveau du top management des EMF où la corruption a un impact non négligeable »

2.2.9-Mesures envisagées pour réduire la corruption

Plusieurs mesures sont proposées par les interlocuteurs interrogés pour réduire, sinon éradiquer la corruption dans les coopératives à travers les mécanismes de gouvernance. Les plus cités sont : (voir liste ci-après) : adapter un système d'écoute, de contrôle mutuel entre membres ou de contrôle interne des différents services (16,3 %) ; Produire un règlement intérieur pour sanctionner de la base au sommet et reconnu par les organes suprêmes (7 %), définir les organes de contrôle externe indépendamment des coopératives pour les comptes rendus (7 %) et enseigner l'éthique et la morale aux employés et employés (7 %).

De façon générale, les mesures envisagées pour endiguer la corruption dans les coopératives sont les suivantes par ordre d'importance: (i) l'adoption d'un système d'écoute, de sensibilisation et de contrôle entre collaborateurs (24,90 %), un tel système devra favoriser la coopération entre les coopératives afin de lutter contre les facteurs externes, et la capacité pour un collaborateur de mettre en garde son collègue en cas d'adoption d'une attitude favorable à la corruption ; (ii) la sanction rigoureuse et impartiale des cas constatés par l'équipe dirigeante (27,20 %) ; (iii) la veille permanente à la satisfaction (salaire, conditions de travail, etc.) des parties prenantes internes de la coopérative(19.38%) ; (iv) digitalisation maximale des services proposées par la coopérative et de son fonctionnement (16.92 %) et (v) l'implication de l'Etat comme un vrai régulateur pour adopter et suivre la mise en œuvre des textes contre la corruption et les différents facteurs pouvant l'engendrer, dans les coopératives(11.63%).

A ce stade d'analyse, on peut donc en déduire que l'analyse des entretiens révèle essentiellement deux grandes conclusions : Une perception de la corruption comme facteur

de fragilités des EMF et une perception des mécanismes pouvant aider à réduire sinon éradiquer le fléau.

2.2.10-Implications managériales

Au niveau managérial, la principale implication demeure, pour le secteur de la microfinance et les entreprises, une meilleure compréhension de la perception de la corruption dans le contexte camerounais, ce à quoi nous pensons pouvoir contribuer par notre recherche. Aussi, cette recherche est motivée par la volonté de fournir de l'aide à l'ensemble des parties prenantes de la microfinance, pour la lutte contre les fermetures en cascade dans ce secteur. Il est couramment admis que les microfinances font constamment faillite emportant avec elle des millions de FCFA appartenant aux clients. Un grand nombre d'utilisateurs se posent des questions sur les causes de cette fragilité. Notre étude apporte quelques éléments de réponses à ces questionnements. En fait, les résultats de notre étude montrent que la corruption sévit dans les microfinances sous plusieurs formes et peut à tout moment opportun conduire à une cessation de paiement. La corruption se présente sous plusieurs formes à savoir : corruption morale ou trafic d'influence, les quottes part et les pots de vin. Il est important de noter que les membres du top management à savoir le CA, la Direction générale, apparaissent être les plus accusés dans le jeu de production en interne de la corruption morale ou trafic d'influence et les quottes part, utilisant ainsi leur position et leur pouvoir pour détourner l'intérêt général au détriment de l'intérêt particulier et les clients dans la production externe du jeu de corruption à travers les pots de vin qu'ils proposent pour masquer les imperfections des dossiers de crédits. Si l'on retient que les microfinances ont pour objectifs premiers la lutte contre la pauvreté, on peut conclure que notre étude renseigne en général sur les points qui manifestent un lien à la corruption, entrave à l'atteinte de leurs objectifs. Un tel constat interpelle les parties prenantes des microfinances d'ajuster à tous les niveaux les différentes politiques en interne et en externe dans l'accomplissement des différentes missions et invite aussi l'organe suprême qui est la COBAC, de réduire le pouvoir des membres du top management et d'écouter la base lors de leurs missions d'audit. Il interpelle également les clients dans la production des bons dossiers de demande de crédit pour ne pas à chaque fois être butté devant les agents de crédits avec les mauvais dossiers cherchant les voies et moyens pour obtenir le crédit malgré le mauvais dossier. Ainsi, nous pensons avoir mis en lumière, la nécessité pour les microfinances et les clients, la prise en compte de la corruption dans l'étude des sources de fragilités des EMFs.

Conclusion

L'étude exploratoire que nous avons effectuée et dont le compte rendu détaillé a été restitué plus haut, est assez riche en enseignements. Cette étude exploratoire nous a permis d'identifier l'existence de la corruption dans les EMF, sa définition dans le secteur, ses principales caractéristiques. Aussi, elle nous présente l'expérience personnelle des parties prenantes en la matière.

D'entrée de jeu, cette étude souligne l'influence non négligeable de la prise en compte de la corruption pour la bonne gestion ou l'avenir de l'EMF. L'analyse des entretiens révèle que la corruption se vit de façon permanente dans les EMF sous deux formes principale à savoir : corruption morale ou trafic d'influence et pots vin ou quotes-parts. Il est à noter que l'activité de coopérative subit ces différentes facettes de corruption dont aucune face n'est à négliger. Dans le même ordre d'idée, l'analyse des entretiens nous a aussi permis de comprendre l'attitude des parties prenantes internes face à un acte de corruption qui se décline en deux catégories d'attitude : une attitude offensive lorsqu'il s'agit d'une proposition venant des clients externes et une attitude inoffensive lorsqu'il s'agit des membres du top management. Et pour les clients des EMF, ils affirment que ce sont les agents de crédit ou encore les parties prenantes internes en coopérative qui les poussent à proposer les pots de vin pour que le dossier de crédit avance rapidement et parfois, ils demandent aux clients des quotes-parts a un tel point que le montant du crédit qu'ils perçoivent ne les sert même plus a grand-chose dans le projet d'où la difficulté de remboursement.

Par contre la corruption morale se vit à travers le trafic d'influence des cadres ou actionnaires sur le reste des employés. L'analyse des entretiens nous a restitué les jugements sur l'influence de la corruption sur l'avenir de l'EMF et les mécanismes permettant d'éradiquer ou alors de réduire le fléau. L'étude exploratoire nous présente aussi les facteurs accélérateurs de ce phénomène dans les coopératives.

Cette étude exploratoire nous a permis de valoriser les variables de la corruption dans le secteur des EMF et certaines variables de la gouvernance qui nous poussent à se poser un certains nombres de questions à savoir : Les entreprises classiques subissent les mêmes forme de corruption que les institutions de microfinance ? Nos résultats sont-ils pertinent vu la taille de l'échantillon et la méthodologie ?

Nous allons dans l'optique de rendre nos résultats plus probants et plus généralisable, opérationnaliser les informations obtenus de cet article pour ressortir une modélisation de la relation corruption et gouvernance dans un sens réversible.

BIBLIOGRAPHIE

Ahlin, C., Pang, J. 2008. “Are financial development and corruption control substitutes in promoting growth” *Journal of Development Economics*, Vol. 86, p: 414-433.

Aktouf O., 1992, “Management and theories of organizations in the 1990s: Toward a critical radical humanism?” *Academy of Management Review*, Vol.17, n°3, p: 407-431.

Barth, J., Lin, C., Lin, P., Song, F. 2008. “Corruption in bank lending to firms : Cross-country micro evidence on the beneficial role of competition and information sharing”, *Journal of Financial Economics*, Vol. 91, p: 361-388.

Beck, T., Demirgüç Kunt, A., Levine, R. 2006. “Bank supervision and corruption in lending.” *Journal of Monetary Economics*, Vol. 53, p: 2131-2163.

De Bonville, J., 2006, *L'analyse de contenu des medias : de la problématique au traitement statistique*, De Boeck, Bruxelles.

Detragiache, E, Tressel T. et P. Gupta, 2008, “Foreign Banks in Poor Countries: Theory and Evidence”, *Journal of Finance*, vol. 63, p.2161-2193.

Djankov, S., Mc Liech, C., Shleifer, A. 2008. .The Law and Economics of Self-Dealing., *Journal of Financial Economics*, Vol. 88, n°3, p: 430–465.

Flament C., 1994, « Le plaisir et la rémunération dans la représentation sociale du travail », *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n° 23, p : 61-69.

Honlonkou, A. Acclassato, D. et Quenum V. 2006. Déterminants de la Performance de Remboursement dans les institutions de micro.nance au Bénin., *Annals of Public and Cooperatives Economy (CIRIEC)*, Blackwell Publishing, Vol. 77, n°1, 2006. Vol 29, p: 53–81.

Isidore. B, & al 2019 « Performance comparée des IMF en réseau du Cameroun et du Benin: une grille explicative du rôle de la gouvernance », *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l’audit* « Décembre 2019 /Volume 4 : numéro 3 » p : 55 – 77

Judge E, Leila A, Denis A. 2009. « Corruption et microcrédit : Descriptive et analyse théorique » *Annals of Public and Cooperatives Economy (CIRIEC)*, Blackwell Publishing, Vol. 82, Vol 32, p: 82–110.

Jolibert A. et Jourdan P.H., 2006, *Marketing Research : Méthodes de recherche et d’études en marketing*, Dunod, Paris.

Lapenu, C. 2002. La gouvernance en microfinance : grille d'analyse et perspectives de recherche. *Revue Tiers Monde*, Vol. 43, n°172, p: 847–865.

La Porta, R. L., Lopez-de-Silanes, F., Shleifer, A., Vishny, R. W. 1997. *Trust in large organizations*. National Bureau of Economic Research Working Paper N°5864, Cambridge, Mass.

Moscovici, S., 1976, *La psychanalyse : son image et son public*, PUF, Paris.

Oriot F, 2003, « L'influence des acteurs sur les différences de mise en œuvre d'un système de contrôle de gestion : le cas d'une banque à réseau », Thèse de Doctorat en Science de Gestion, Jouy-en-Josas, HEC.

Pellemans, P., 1999, *Recherche qualitative en marketing : perspective psychoscopique*, De Boeck Supérieur, Paris.

Ratsimandresy O., 2012, « Analyse de la perception et du comportement d'achat des produits du commerce équitable dans la grande distribution », Thèse de doctorat, Université de Pau et des pays de l'Adour.

Shleifer, A., Vishny, R. W. 1998. *The Grabbing Hand: Government Pathologies and Their Cures*. Harvard University Press, Cambridge, MA.

Stigler, G. 1971. The theory of economic regulation. *Bell Journal of Economics and Management Science*, Vol. 2, n°3, p:21.

Stiglitz, J. et Weiss, A. 1981 .Credit Rationing in Markets with Imperfect Information., *American Economic Review*, Vol. 71, n°3, p: 393-410.

Tchakoute-Tchuigoua, H. 2010. Is there a difference in performance by the legal status of microfinance institutions? *The Quarterly Review of Economics and Finance*, 50(4), 436–442.

Wacheux F., 1996, *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Economica, Paris

Weill, L. 2009. “Does Corruption Hamper Bank Lending? Macro and Micro Evidence”, LARGE, Working Paper, N 09.